Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/05/2026 - 12594 - 2005 B 02861 - 483 800 017 - AB78 ELECTRICITE

Certifié conforme à l'original

AB78 ELECTRICITE

E.U.R.L au capital de 10 000 euros

Siège social

38 rue de la vierge 78640 VILLIERS SAINT FREDERIC

483 800 017 RCS VERSAILLES

12594 n° de dépôt

2025B2861 n° de gestion

26 MAI 2026

---------- 26058781 n° de facture

n° de chrono

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six et le dix sept avril à seize heures,

M. Jérôme PRUVOT,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros chacune émises par l'E.U.R.L

AB78 ELECTRICITE au capital de 10 000 euros,

Associé unique et seul gérant de ladite société :

1- A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Jérôme PRUVOT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 décembre 2025, il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et le rapport de gestion de la gérance ont été adressés à l'unique associé dans le délai de 3 mois à compter de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu au siège social à disposition de l'associé unique.

2- A pris les décisions suivantes portant sur

- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- L'approbation du bilan et des comptes dudit exercice et desdites conventions,
- Le quitus à la gérance,
- L'affectation des résultats dudit exercice,
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- L'approbation de la rémunération du gérant

Certifié conforme à l'original

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 11 140 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élevant à 11 140 euros au poste « report à nouveau » qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 173 640 euros.

L'associé unique reconnaît en outre qu'il a été distribué, au titre des trois exercices précédents les dividendes ci-dessous :

- Au 31 décembre 2024 : Néant
- Au 31 décembre 2023 : Néant
- Au 31 décembre 2022 : Néant

Troisième décision

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'associé unique prend acte des conventions visées à l'article ci-dessus qui se sont appliquées pendant l'exercice écoulé, à savoir :

-Loyer versé à SCI LE CRIOU comptabilisé pour 21 282€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Quatrième décision

L'associé unique prend acte qu'une rémunération annuelle de 75 657 euros lui a été allouée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

AB78
Electricité

18 MAI 2026

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DE VERSAILLES

1 PLACE ANDRE MIGNOT

78000 VERSAILLES

Plaisir, le 10/05/2026

DEPOT DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AB78 ELECTRICITE

SIREN 483 800 017

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les comptes annuels 2025 de l'EURL AB78 Electricité

Sincères salutations

Mr PRUVOT

Gérant

AB78 ELECTRICITE

Certifié conforme à l'original

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB78 ELECTRICITE	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	38 RUE DE LA VIERGE 78640 VILLIERS SAINT FREDERIC	

SIRET 4 8 3 8 0 0 0 1 7 0 0 0 5 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

			Brut	Amortissements – Provisions	Net
ACTIF			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014 1 779	016	1 779
	Immobilisations corporelles *		028 176 717	030 150 571	26 146
	Immobilisations financières * (1)		040 2 550	042	2 550
	Total I (5)		044 181 046	048 152 350	28 696
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	STOCKS Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 69 063	070	69 063
		Autres * (3)	072 2 174	074	2 174
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 118 956	086	118 956
	Total II		096 190 193	098	190 193
	Total général (I + II)		110 371 259	112 152 350	218 889

PASSIF			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	162 501
	Résultat de l'exercice	136	11 140
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	184 641
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	627
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	9 448
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	24 173
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	34 248
	Total général (I + II + III)	180	218 889

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise AB78 ELECTRICITE Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services *		217		218	439 812
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	37
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	439 849

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	131 449
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	85 280
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)				244	2 044
Rémunérations du personnel *				250	134 428
Cotisations sociales	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		252	62 939
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	8 917
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	532
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	425 590

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	14 259
Produits financiers (III)	280	2 094	**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347		300	3 119
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 094
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	11 140

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	2 094
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	725
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986	ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342	
		JEI (44 *sexies* A)	989			
ZRD (44 *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 *quindecies* A)	181			
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
BUD (44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)		655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)		643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)		645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)		647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)		648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	13959	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 779	412		414		416	1 779	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	3 858	442		444		446	3 858	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	77 347	452		454		456	77 347	
	Matériel de transport	460	69 521	462	25 000	464	10 990	466	83 531	
	Autres immobilisations corporelles	470	11 981	472		474		476	11 981	
Immobilisations financières		480	2 550	482		484		486	2 550	
TOTAL		490	167 036	492	25 000	494	10 990	496	181 046	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 779	502		504		506	1 779
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	3 858	532		534		536	3 858
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	70 013	542	6 188	544		546	76 200
	Matériel de transport	550	56 399	552	2 729	554	596	556	58 531
	Autres immobilisations corporelles	560	11 980	562		564		566	11 980
TOTAL		570	144 029	572	8 917	574	596	576	152 350

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certifié conforme à l'original

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE

Néant ☒

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Certifié conforme à l'original

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 — Données en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :			
Dont apprentis	376		2
Dont handicapés	657		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651		
	861		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	439 812
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	439 812
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	131 449
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	54 724
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	186 173
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	253 639
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	253 639

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	439 812	Effectifs au sens de la CVAE *	023 : 2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	01/01/2025		016 : 31/12/2025
Date de cessation		/ /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 43, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § Répartition des salariés »

Certifié conforme à l'original

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2025 SIREN 483 800 017

Dénomination de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE

Adresse (voie) : 38 RUE DE LA VIERGE

Code postal : 78640 Ville : VILLIERS SAINT FREDERIC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MR | Nom de famille : PRUVOT | Prénom(s) : JEROME | Nom d'usage | % de détention : 100 | Nb de parts ou actions : 100

Naissance : Date : 18/07/1977 | N° Département : 37 | Commune : CHAMBRAY LES TOURS | Pays

Adresse : N° : 614 | Voie : CHEMIN DE LA PIERRE SUCREE

Code postal : 74930 | Commune : REIGNIER | Pays

Tire (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☒*

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original -

AB78 ELECTRICITE

E.U.R.L au capital de 10 000 euros

Siège social

38 rue de la vierge 78640 VILLIERS SAINT FREDERIC

483 800 017 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'associé unique le

17 avril 2026

Monsieur,

Le soussigné, **Monsieur Jérôme PRUVOT**, gérant de la société AB78 ELECTRICITE a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos **le 31 décembre 2025**, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

1- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établit à 439 849 euros contre 609 493 euros pour l'exercice précédent.

Dans le même temps, les charges d'exploitation ont diminué et totalisent 425 589 euros contre 574 191 euros pour l'exercice précédent.

Elle se décomposent comme suit :

-achats de matières premières :	131 449 €
-charges externes :	85 280 €
-impôts et taxes :	2 044 €
-charges de personnel :	197 367 €
-dotations aux amortissements :	8 917 €
-autres charges :	532 €

Le résultat d'exploitation s'élève à 14 260 euros contre 35 302 euros pour l'exercice précédent.

Après comptabilisation des produits financiers de 2 094 euros et des charges exceptionnelles de 3 119 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 11 140 euros.

Certifié conforme à l'original

2- EVOLUTION PREVISIBLE :

L'activité se maintient

3- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

Néant.

4- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE :

Néant.

5- AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 11 140 euros au poste « report à nouveau » qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 173 640 euros.

6- DISTRIBUTION DES DIVIDENDES :

Conformément à la loi, nous vous précisons les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ci-dessous :

- Au 31 décembre 2024 : Néant
- Au 31 décembre 2023 : Néant
- Au 31 décembre 2022 : Néant

7- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DU COMMERCE :

NEANT

8- DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES :

Nous vous indiquons enfin que nous avons réintégré fiscalement les charges non déductibles ci-dessous visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts :

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, d'accorder quitus au gérant et en un mot d'adopter les résolutions proposées.

Fait à VILLIERS-ST-FREDERIC

Le 17 avril 2026

Le gérant